

# **COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 25 JUIN 2018.**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

**Etaient présents :**

Madame Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET, Ludovic ORAIN, Emmanuelle DUCHESNES, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent LOQUET, Jean-Marc PLISSONNEAU, Françoise VERCHERE.

**Etaient absents :** Arnaud GUICHON, Laurent THEBAUD, Jean-Michel SYLVESTRE.

A 18H 30, Madame le maire déclare la séance ouverte et propose à l'assemblée de rajouter deux points :  
Convention de gestion relative à l'aménagement de la RD43, Tarif de la plaque au jardin du souvenir.

**- Désignation d'un secrétaire de séance**

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNES en qualité de secrétaire de séance.

**-Approbation du compte rendu du 28/05/2018.**

**1)-Installation d'une ventilation dans le bâtiment école primaire.**

Madame le maire, informe l'assemblée que des contrôles sur la qualité de l'air intérieur ont été réalisés cette année dans les classes des écoles, suite à une obligation, loi Grenelle II du 12 juillet 2010, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'entreprise mandatée par la collectivité a posé des capteurs dans les établissements et a relevé les résultats sur plusieurs périodes.

Le rapport final effectué pour l'école maternelle donne des résultats conformes aux indices réglementés. Par contre, le rapport final effectué sur l'école primaire informe que l'indice de confinement est supérieur à l'indice réglementaire.

Aussi, pour remédier à cet état, la collectivité devra installer une ventilation rapidement avec l'entreprise J.M.A de Quilly pour 9 050€ HT.

**2)-Travaux de ravalement des façades de la salle polyvalente.**

Un ravalement des façades de la salle polyvalente sera réalisé prochainement.

L'offre retenue de l'entreprise DIERE de Campbon pour la peinture, 8 850€ HT et l'offre de l'entreprise LEVESQUE 44522 Mesanger pour l'enduit projeté 3 540.00 € HT.

**3)-Travaux intérieurs dans les bureaux de la mairie.**

Cette année, les sols des bureaux de la mairie seront rénovés : à la place des dalles de moquettes seront installés des lames en PVC.

De la peinture sera également réalisé sur les murs du bureau de Mme le maire.

L'offre de l'entreprise DIERE a été retenue pour 5 580€ HT

#### **4)- Convention de groupement de commande pour la réalisation d'un programme de travaux de voirie communale**

La commune de la Chapelle-Launay, Lavau-sur-Loire, Prinquiau et Quilly souhaitent créer un groupement de commande pour la désignation d'un maître d'œuvre et la réalisation des programmes de travaux de voirie de chacune des communes.

Une convention doit être signée entre les quatre communes membres du groupement, afin de fixer les engagements et les obligations de chacun des partenaires.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

#### **5)-Travaux d'aménagement des abords de la chapelle de planté**

Le conseil municipal autorise la réalisation des travaux des abords de la chapelle de planté, comme présentés par le cabinet CAMPO atelier paysage pour les tranches 1 et 2.

La première tranche, serait des travaux préparatoires du terrain pour la création du parking, la modélisation du terrain pour réaliser un accès doux de ce parking vers la chapelle, ainsi que la propreté et sécurité des abords pour 57 930€HT

La deuxième tranche, consiste à finaliser ces travaux de ce nouveau parking et à aménager le pignon de la chapelle par la réalisation de petits murets, l'embellissement de la fontaine, et du lavoir ainsi que les plantations pour 73 970€HT.

L'architecte CAMPO atelier de paysage propose sa mission pour 7 500€ tranche1 et 6 000€ tranche2.

Avec l'aide à l'investissement du département (40%) et de la Région (40%), la tranche 1 et 2 pourront débuter dès notification des accords de ces subventions sollicitées, sans doute en début d'année 2019.

La troisième tranche ne pourra pas être réalisée de suite, car représente un coût important estimé à 101 880€.

- la tranche 1 sera désignée tranche ferme et la tranche 2, tranche conditionnelle

#### **6)-Décision modificative n°1 du budget**

Il est proposé au conseil municipal une décision modificative n°1 au budget 2018, afin de réajuster les crédits budgétaires par rapport aux différentes décisions validées en début de séance notamment :

Augmentation des dépenses d'investissement pour l'aménagement du cimetière +750€, pour l'installation de la ventilation à l'école +10 860€, pour la réalisation du ravalement des façades de la salle polyvalente + 15 000€, pour solder les travaux de rénovation de l'église + 3 080€.

On diminuera les crédits inscrits pour l'achat de la tondeuse - 4 720€ et les crédits inscrits en dépenses imprévues - 24 970€.

#### **7)-Avancement -Taux de promotion**

Le conseil municipal décide, suite à l'avis favorable du comité technique du 18 juin dernier, de fixer le ratio applicable à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour un avancement de grade 2018 à 100%.

#### **8)-convention de gestion pour l'aménagement de la RD43**

Madame le maire, rappelle au conseil municipal, que les travaux d'aménagement d'un parking à l'entrée du stade vont débuter prochainement.

Cet aménagement de voirie nécessite la signature d'une convention avec le département puisque les travaux seront effectués sur une section de la RD 43. Cette convention a pour objet de définir la répartition des charges, les conditions d'entretien et de gestion des aménagements de voirie réalisés.

#### **9)-Tarif d'une plaque dans le jardin du souvenir**

Des travaux d'aménagement du jardin du souvenir ont été réalisés dans le cimetière communal.

Une stèle a été installée dans le jardin du souvenir afin que les familles qui le souhaitent, puissent apposer sur des plaques commémoratives le nom des défunts dont les cendres ont été dispersées.

Une plaque commémorative vierge sera facturée à un tarif de 30€.

#### **7)-Questions diverses**

Etude assurances : Le contrat d'assurance de la mairie arrivant à échéance au 31/12/2018, un cabinet consultant a été mandaté pour la réalisation de la prochaine consultation.

Etude et diagnostic financier : Un audit financier sera réalisé par le cabinet KPMG sur le deuxième semestre de l'année, afin d'apporter aux élus une aide technique sur le contexte financier et budgétaire de la commune.

XXXXXXXXXX